Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 octobre 2025, à 11 h 45, par vidéoconférence Teams.

Sont présents :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Sont absents :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº E-2025-57

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2025

Résolution nº E-2025-58

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement de contrôle intérimaire n° 423 de la MRC de Portneuf visant les terres du domaine de l'État situées à l'intérieur du projet de parc régional de la rivière Jacques-Cartier

Résolution nº E-2025-59

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le règlement adopté par la MRC de Portneuf intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant les terres du domaine de l'État situées à l'intérieur du projet de parc régional de la rivière Jacques-Cartier – Règlement numéro n° 423 » ne porte atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Planification territoriale

Adoptée à l'unanimité

Élaboration d'un plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain – Appel d'offres

Résolution n^{o} E-2025-60

Afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine et du Plan d'action 2024-2030 de la Vision métropolitaine de la mobilité durable :

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une entreprise ou d'un organisme ayant pour mandat la réalisation d'un plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain, pour un montant maximal de 130 000 $ incluant les taxes.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Mobilité durable

Adoptée à l'unanimité

Appréciation des risques d'inondation et analyse de solutions pour la rivière Montmorency – Octroi d'un contrat d'accompagnement à la concertation et l'information des acteurs et des parties prenantes

Résolution n^{o} E-2025-61

- Accorder un contrat de gré à gré sous forme d'unités facturables à l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency afin de réaliser un mandat d'accompagnement à la concertation et l'information des acteurs et des parties prenantes dans le cadre du projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière Montmorency, pour un montant maximal de 34 607,48 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 octobre 2025.
- Autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-25
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Gestion de risques et résilience

Adoptée à l'unanimité

Appréciation des risques d'inondation et analyse de solutions pour la rivière Montmorency – Octroi d'un contrat d'accompagnement scientifique

Résolution n^{o} E-2025-62

- Accorder un contrat de gré à gré sous forme d'une banque d'heures à M. Michel Leclerc, ingénieur, afin de réaliser un mandat d'accompagnement scientifique dans le cadre du projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière Montmorency, pour un montant maximal de 25 000 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 octobre 2025.
- Autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-26
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Gestion de risques et résilience

Adoptée à l'unanimité

Renforcer la résilience du territoire métropolitain aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes (programme OASIS) – Octroi d'un contrat

Résolution n^{o} E-2025-63

- Conditionnellement à la signature, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de la Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS, accorder un contrat de gré à gré au Centre de géomatique du Québec afin de réaliser la localisation des zones pouvant accentuer les effets des pluies abondantes dans le cadre du projet de renforcement de la résilience du territoire métropolitain aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes (programme OASIS) pour un montant de 64 294,02 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 2 octobre 2025.
- Autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-27
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique
Gestion de risques et résilience

Adoptée à l'unanimité

Alliances pour la solidarité – Déploiement du Fonds québécois d'initiatives sociales – Sélection des initiatives

Résolution n^{o} E-2025-64

Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale :

- Prendre acte de la liste Détails des initiatives sélectionnées – Premier appel d'initiatives (Liste) datée du 8 octobre 2025 et de son adoption, le même jour, par le Collectif pour l'inclusion et le développement social dans la Capitale-Nationale (décision 2025-10-08-01);
- Autoriser l'octroi d'une aide financière aux initiatives identifiées dans cette Liste;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), qui agit comme gestionnaire du dossier pour la région, à signer les ententes à intervenir avec les organismes identifiés dans la Liste, découlant du soutien financier octroyé dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période 2024-2029;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à effectuer, pour les organismes identifiés dans la Liste, les décaissements du soutien financier octroyé pour la première année de réalisation de chaque initiative financée, le tout en conformité avec les exigences du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Transmettre la Liste au Forum des élus de la Capitale-Nationale, accompagnée de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2025
Responsable : Développement social

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n^{o} E-2025-65

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

a) Liste des dépenses du 1er au 30 septembre 2025 (période 9).

b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er au 30 septembre 2025.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 octobre 2025
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2025-57 à E-2025-65, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOUILLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE